

CHRONIQUE POLITIQUE DU RWANDA, 2013-2014

par Filip Reyntjens

Abstract

Both inside Rwanda and in the region, the year has been eventful. The September 2013 parliamentary elections have confirmed the cosmetic nature of the polls, and the field is being prepared to allow Kagame to run again in 2017. The regime has continued to harass and even physically eliminate its opponents in Rwanda and abroad. An event that could have major long-term effects has been the launch of the *Ndi Umunyarwanda* programme, which contains a part that makes the Hutu collectively guilty for the genocide. This not only confirms the outcome of the *gacaca* procedures but also challenges the full citizenship of the vast majority of the population. This initiative, inspired by Kagame in person, risks increasing the prevailing structural violence.

Economic governance remains good. Life expectancy has increased spectacularly from 51.2 to 64.4 between 2002 and 2012, a strong sign of improved health and, more generally, quality of life. Other socio-economic indicators too have shown improvements. However, economic growth has slowed down significantly as a result of a major setback in the DRC and of a decrease of international aid.

Justice has remained an instrument of political repression, and human rights continue to be violated, particularly the rights to life and personal freedom, as well as those of expression, assembly and association. Together with the support given by Rwanda to the Congolese rebel movement M23, these signs of poor political governance have negatively impacted the international image of the country, including with its most important allies, the US and the UK.

At the regional level, the defeat of M23 has been catastrophic. Not only has it deprived Rwanda of its last foothold in the DRC, but this episode has also isolated it by creating, together with other factors, serious conflicts with Tanzania and South Africa. The fallout with Tanzania against the background of the Congo conflict gives rise to regional reconfigurations that threaten the functioning and perhaps even the very existence of the East African Community.

1. INTRODUCTION

L'année sous revue a été riche en événements, tant à l'intérieur du Rwanda que dans la région. Les élections législatives de septembre 2013 n'ont fait que confirmer le caractère cosmétique du scrutin, tandis que le terrain était préparé pour permettre au président Kagame de briguer un nouveau mandat en 2017. Le régime a continué à harceler voire à éliminer physiquement ses opposants au Rwanda même et à l'étranger. L'événement qui pourrait s'avérer le plus significatif à plus long terme est le lancement du programme *Ndi Umunyarwanda*, qui comporte un volet rendant les Hutu collectivement coupables du génocide. Ceci confirme non seulement l'aboutissement que l'on connaît des procédures *gacaca*, mais culpabilise et ainsi exclut la grande majorité de la population. Cette initiative, dont Kagame en personne est à l'origine, risque d'accroître encore la violence structurelle.

La gouvernance économique demeure pourtant bonne. Indication de l'amélioration de la santé et du niveau de vie plus généralement, l'espérance de vie a augmenté de façon spectaculaire de 51,2 à 64,4 ans entre 2002 et 2012. De

même, d'autres indicateurs socio-économiques ont montré des améliorations significatives. La croissance économique s'est toutefois estompée suite aux revers subis en RDC et à une diminution de l'aide internationale.

La justice a continué à être un instrument de répression politique et les droits humains sont toujours violés, surtout le droit à la vie et à la liberté individuelle, ainsi que les libertés d'expression, de réunion et d'association. Avec en outre l'appui fourni par le Rwanda au mouvement rebelle congolais M23, tout cela continue d'entamer l'image internationale du pays, y compris auprès de ses appuis les plus importants, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Au niveau régional, la défaite du M23 a été une catastrophe. Non seulement elle a privé le Rwanda de son dernier pied en RDC, mais cet épisode l'a également isolé en créant, parmi d'autres facteurs, un conflit sérieux avec la Tanzanie et l'Afrique du Sud. Le contentieux avec la Tanzanie sur fond de conflit au Congo a donné lieu à des recompositions régionales qui menacent le fonctionnement et peut-être même la survie de la Communauté est-africaine.

2. GOUVERNANCE : LA CONTINUITÉ

2.1. Ndi Umunyarwanda

Convié par le ministère de la Jeunesse et des Sports à prendre la parole devant les jeunes lors de l'événement « Youth Connekt Dialogue »¹ le 30 juin 2013, le président Kagame invite les Hutu à « demander pardon pour ceux qui ont tué en [leur] nom ». Séance tenante, quelques jeunes qui n'étaient pas nés en 1994, de même que l'ancien député MRND Boniface Rucagu, demandent pardon « pour un génocide fait au nom des Hutu ».² Comme par le passé, Kagame a ainsi « autorisé » que soit abordé un thème délicat³, tout en indiquant la direction souhaitée. Et comme par le passé, c'est l'ancien ministre et actuel président du conseil d'administration de Crystal Ventures, une des sociétés du FPR, Nshuti Mannaseh, qui sert de premier relais. Estimant que le génocide « définira notre organisation politique pendant des générations », il affirme qu'il « a été commis au nom d'une section de notre peuple, les Hutu.

¹ À l'origine de cet événement se trouve le jeune artiste hutu Edouard Bamporiki qui avait publiquement demandé pardon pour le génocide commis par son ethnie. Cette démarche personnelle avait été encouragée par des personnalités politiques, notamment par la création de « Art For Peace », une ONG créée par Bamporiki et appuyée politiquement et financièrement par le pouvoir (KABALISA, P. *et al.*, «Le programme 'Ndi Umunyarwanda' : une opportunité d'expression vraie pour les Rwandais», Pax Christi Wallonie-Bruxelles, mars 2014, p. 3).

² «Rwanda : Tous les Hutus sont des génocidaires, selon Paul Kagame», *Jambonews.net*, 11 juillet 2013.

³ On a observé le même phénomène à l'occasion du « débat » ouvert par Kagame sur la question du nombre de mandats présidentiels, cf. REYNTJENS, F., «Chronique politique du Rwanda, 2012-2013», in REYNTJENS, F., VANDEGINSTE, S., VERPOORTEN, M. (dir.), *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2012-2013*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 288-289.

Un point, un trait ». « Cette culpabilité collective signifie que génocidaire et hutuisme sont des synonymes ».⁴ Le PDI, parti qui fait partie du cartel du FPR, lui emboîte le pas et invite « les membres du groupe ethnique hutu de demander pardon pour [leur] rôle joué dans les atrocités commises par les auteurs du génocide au nom de leur identité ethnique ».⁵ Un journal burundais qui ne peut être soupçonné d'antipathie pour les Tutsi réagit avec force : « La stratégie politique adoptée par le numéro un rwandais, pour pérenniser l'hégémonie des Tutsi dans son pays, semble consister en la création du péché communautaire (...) dont le sceau d'infamie marquerait tous les Hutu. (...) De tels propos ne peuvent qu'exacerber la méfiance et la haine ethniques ». Et de se poser la question de savoir s'il veut « une soumission, une infantilisation des Hutu qui, par sentiment de culpabilité collectif, renonceraient ad vitam aeternam à la conquête du pouvoir ».⁶ Même l'association des rescapés du génocide Ibuka se désolidarise initialement de la demande de pardon collectif et indique que seuls les coupables doivent demander pardon, mais deux jours plus tard change de position et rejoint l'initiative.⁷ Le professeur Rutembesa de l'Université du Rwanda avertit que reconnaître un crime que l'on n'a pas commis « peut être dangereux »⁸, mais peu d'autres osent critiquer ce programme.

Dans la foulée du « Youth Connekt Dialogue », le gouvernement lance le programme « Ndi Umunyarwanda » (« Je suis Rwandais »), censé développer l'« esprit rwandais ». Le 23 octobre 2013, le conseil des ministres recommande à toutes les institutions publiques et privées, à la société civile et aux confessions religieuses de mettre en application le programme, qui fait l'objet d'une diffusion systématique à travers de nombreuses rencontres et retraites, du plus haut niveau national aux coins les plus reculés du pays, où l'on assiste à des séances de demande de pardon de la part des Hutu. Edouard Bamporiki, à l'origine de l'initiative et qui se déclarait apolitique, devient en septembre 2013 député du FPR.⁹

Comme il fallait s'y attendre, les effets de « Ndi Umunyarwanda » sur les relations interethniques sont inquiétants. D'abord, le programme confirme l'issue des travaux des juridictions *gacaca* qui ont vu la condamnation de la

⁴ “Trust without truth?”, *The New Times*, 19 juillet 2013. Mannaseh Nshuti précisera plus tard : « La demande de pardon collective pour un crime collectif qui a donné lieu à une culpabilité collective est naturelle » (“Reconciliation is central to the change debate”, *The New Times*, 27 juillet 2013).

⁵ “PDI backs initiative by youth to seek forgiveness”, *The New Times*, 25 juillet 2013.

⁶ “La stratégie du péché communautaire du président Kagame”, *Iwacu*, n° 228, 19 juillet 2013, p. 5.

⁷ KABALISA, P. *et al.*, *op. cit.*, p. 5 ; “Rwanda : ‘Le génocide a été perpétré au nom des Hutu’”, *Jambonews.net*, 13 novembre 2013.

⁸ “State pushes campaign that critics say it is ethnically divisive”, *East African*, 16 novembre 2013.

⁹ KABALISA, P. *et al.*, *op. cit.*, p. 4.

grande majorité des Hutu mâles qui étaient adultes en 1994.¹⁰ Ensuite, plusieurs personnalités politiques hutu se voient contraintes de demander pardon au nom de l'ethnie à laquelle ils appartiennent ; parmi elles figurent plusieurs ministres, dont le Premier ministre¹¹, qui ainsi se rendent politiquement vulnérables. Ces politiciens sont même directement menacés lorsque quelqu'un comme Mannaseh Nshuti affirme que « certaines de nos élites [sous-entendu : des Hutu] jouent des jeux avec la mémoire de ce qu'ils savent au sujet de ce que leurs camarades savaient, faisaient ou omettaient de faire pendant le génocide. (...) La balle est dans le camp de cette élite ».¹² Enfin, les risques inhérents au fait de déclarer la grande majorité de la population (les Hutu constituent 85 à 90 % des Rwandais) coupable sont évidents, surtout lorsque l'on sait que le « discours public », celui imposé par le régime, ne correspond pas forcément au « discours caché »¹³ de très nombreux Rwandais.¹⁴ Alors que les citoyens ordinaires et la société civile ne s'expriment pas publiquement à ce sujet, l'opposition en exil est pratiquement unanime dans sa condamnation d'un programme qui, loin d'apporter des solutions aux divisions, les amplifierait.¹⁵ Cette campagne constitue dès lors un nouveau jalon dans l'extension de la violence structurelle déjà si présente au Rwanda.

2.2. Élections législatives

Le caractère frauduleux des processus électoraux contribue lui aussi à ce phénomène, et il n'en va pas autrement à l'occasion des élections législatives de septembre 2013. Le FPR obtient 76,22 % lors du scrutin direct¹⁶, contre

¹⁰ Cf. REYNTJENS, F., « Chronique politique du Rwanda, 2012-2013 », *op. cit.*, p. 298.

¹¹ « Le Premier Ministre regrette son inaction pendant le génocide », Kigali, RNA, 30 novembre 2013. L'ancien Premier ministre Bernard Makuza en fait de même (« Hon. Makuza demande pardon, car son père n'a pas combattu le divionnisme », Kigali, RNA, 28 novembre 2013).

¹² « Embracing Ndi Umunyarwanda. Turi Abanyarwanda », *The New Times*, 18 novembre 2013. Nshuti répète exactement les mêmes mots dans « With Ndi Umunyarwanda, our destiny is in our hands », *The New Times*, 17 mars 2014.

¹³ Nous faisons référence à la distance entre le *public transcript* et le *hidden transcript* de James Scott (*Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1998).

¹⁴ Certains dignitaires comprennent ce problème. Ainsi l'ambassadeur en Inde Ernest Rwamucyo écrit : « Que racontent les parents rwandais lors des repas ou derrière les portes closes au sujet de la question de l'ethnicité et la dichotomie Hutu-Tutsi ? » (« Ndi Umunyarwanda and the Rwandan nation and identity », *The New Times*, 25 février 2014).

¹⁵ KABALISA, P. *et al.*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁶ Les représentants élus indirectement, des femmes, des jeunes et des handicapés, servent surtout à cacher la domination du parlement par le FPR. Stroh note que 10 des 24 femmes « non partisans » élues en 2003 se retrouvaient sur la liste du FPR en 2008 (STROH, A., « Electoral rules of the authoritarian game: undemocratic effects of proportional representation in Rwanda », *Journal of Eastern African Studies*, 2010, p. 5). Ce phénomène est également visible en 2013, puisque sept représentants des « groupes d'intérêt » au parlement de 2008 sont candidats sur la liste du FPR en 2013, mais aucun sur les listes d'autres partis. Dans le même

13,03 % pour le PSD et 9,29 % pour le PL, deux partis représentés au gouvernement et qui ne se considèrent pas comme étant dans l'opposition; ces résultats sont très proches de ceux enregistrés en 2003 et 2008.¹⁷ Le taux de participation est de 98,80 %, ce qui ne traduit pas forcément l'engouement des électeurs qui savent très bien ce que l'on attend d'eux.¹⁸ Également comme en 2003 et 2008, les résultats sont étonnamment similaires dans les cinq provinces : entre 74,75 % et 77,02 % pour le FPR, entre 12,44 % et 14,29 % pour le PSD, et entre 8,12 % et 11,25 % pour le PL. Un seul parti d'opposition, le parti écologiste *Democratic Green Party* (DGP), qui avait tenté depuis 2009 d'obtenir son enregistrement mais qui avait rencontré de nombreux obstacles, est reconnu trois jours avant la date limite du dépôt des candidatures, ce qui l'empêcha de participer au scrutin. Du côté de l'unique autre parti d'opposition reconnu, le PS-Imberakuri, seule l'aile qui avait fait défection en 2010 sous la pression du FPR¹⁹ est autorisée à présenter des candidats, mais n'obtient que 0,56 % des voix.

Une équipe d'observation du Commonwealth (*Commonwealth Expert Team* – CET) note des problèmes concernant l'intégrité des urnes, la présence dans les bureaux de vote de piles de cartes d'électeur et de bulletins déjà pliés, ainsi que des délais entre la fin des opérations de vote et le début du comptage. Tout comme lors des élections présidentielles de 2010, son souci majeur est la procédure de consolidation, à partir des bureaux de vote, des centres et districts de compilation jusqu'au bureau national : « Puisque le vote n'a pu être tracé à travers le processus entier de tabulation, le CET estime que la crédibilité des résultats est compromise ».²⁰ De même, l'ambassade des États-Unis note « des irrégularités et sujets d'inquiétude qui potentiellement mettent en cause l'intégrité du vote ». Puisque des observateurs de l'ambassade se voient refuser l'accès aux bureaux de vote et aux centres de consolidation tant dans les districts qu'au niveau national, ils sont « incapables de comparer

domaine, un rapport –par ailleurs peu critique– de la Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs (LDGL) évoque « des préoccupations (...) au sujet de l'allégeance ou de la partialité de certains groupes sociaux prenant part au collège électoral pour l'élection des 24 sièges réservés aux femmes, qui pourrait donner un quelconque avantage au parti au pouvoir » (LDGL, *Rapport final de la LDGL sur l'observation des élections législatives 2013 au Rwanda*, Kigali, septembre 2013, p. 13).

¹⁷ Les résultats détaillés ne sont disponibles que pour les provinces de l'ouest, de l'est, du sud et de Kigali. Même fin avril 2014, le site de la Commission électorale nationale (www.nec.gov.rw) ne publie pas les résultats pour la province du nord, ni pour les femmes, les jeunes et les handicapés.

¹⁸ Ce taux très élevé n'est pas dû à l'introduction du devoir de voter introduit dans le code électoral, puisqu'il était le même lors de l'élection présidentielle en 2010. Les Rwandais connaissent les risques que peut engendrer un comportement « antipatriotique ».

¹⁹ Le président du parti, Bernard Ntaganda, purge une peine d'emprisonnement de quatre ans.

²⁰ THE COMMONWEALTH, COMMONWEALTH EXPERT TEAM, *Rwanda. Legislative Election (Chamber of Deputies)*, 16-18 September 2013, 23 septembre 2013, p. 20.

les résultats de bureaux de vote individuels avec ceux dans les districts et au niveau national, ainsi rendant impossible de vérifier la nature adéquate du comptage final des votes et du taux de participation ».²¹

Même si elles n'ont pas produit de rapport (public), les ambassades de l'Union européenne partagent ces inquiétudes. Elles constatent que la procédure de consolidation n'est pas transparente, que les résultats officiels ne correspondent pas au nombre limité d'observations sur le terrain, et que les différences des résultats entre districts sont remarquablement limitées et statistiquement suspectes.²² Les observations du Commonwealth, des États-Unis et de l'Union européenne suggèrent toutes que la manipulation des résultats au niveau national, également constatée par une mission d'observation de l'Union européenne en 2008, s'est de nouveau produite en 2013, une réalité qui rend évidemment futile le 'scrutin'. Sans doute sans le vouloir, le quotidien du régime confirme l'absence de pertinence de l'exercice : « Les Rwandais se sont levés tôt, sont allés au scrutin, ont exprimé leur vote en paix, et à l'heure de midi la majorité des électeurs vauaient déjà à leur besogne habituelle ».²³ Somme toute, de la routine sans importance ni enjeu réels...

2.3. Troisième mandat pour Kagame ?

Nous avons indiqué l'année dernière que Kagame mit fin au débat sur la question d'un troisième mandat présidentiel, pourtant interdit par l'article 101 de la constitution, lorsqu'il révoqua le ministre de la Justice Tharcisse Karugarama qui avait exprimé l'opinion que le président devait quitter le pouvoir en 2017 afin de respecter la primauté du droit.²⁴ L'idée du troisième mandat fait par la suite son chemin. D'après la *Great Lakes Voice*, une équipe mise en place au sein du FPR aurait décidé que la constitution serait amendée et qu'une campagne de presse devait préparer les esprits. En particulier les visites faites par Kagame à travers le pays sont supposées montrer que les citoyens insistent pour qu'il reste au pouvoir.²⁵ Lorsque Kagame affirme

²¹ "U.S. Embassy Observation Mission to the 2013 Chamber of Deputies Election Statement", sans date (début décembre 2013).

²² Source diplomatique à Kigali, 6 novembre 2013.

²³ "Polls are done and dusted, let's continue with nation-building", *The New Times*, 21 septembre 2013.

²⁴ Alors qu'il avait toujours été traité avec beaucoup de respect (en 1979, il était un des fondateurs de la *Rwandese Alliance for National Unity* – RANU – d'où est issu le FPR en 1987), son limogeage est immédiatement justifié par ses nombreux défauts. Sa performance diminuait, il créait une insécurité juridique, il se comportait comme une ONG, et il mettait en place un réseau pour servir ses propres intérêts ("The Inside Story: Why the Cabinet Reshuffle was Long Overdue", Kigali, RNA, 27 mai 2013).

²⁵ "Has Kagame preempted RPF decision on third term?", *Great Lakes Voice*, 12 juin 2013. Ceci met en difficulté un des membres de l'équipe, Tito Rutaremara, sénateur et 'vieil idéologue' du FPR, qui avait déjà pris position sur la question d'un troisième mandat au début

qu'il « respectera la constitution qui sera en vigueur en 2017 tel que décidé par le peuple rwandais »²⁶, il laisse clairement entrevoir une révision constitutionnelle. L'idée est appuyée par le quotidien du régime : face à la « demande des citoyens » qui veulent que Kagame reste président, « il est totalement justifié d'amender la constitution ».²⁷ Comme toujours, le régime se trouve un relais extérieur pour « légitimer » ses intentions²⁸, cette fois en la personne de Frederick Golooba-Mutebi, devenu (avec un autre Ougandais, Andrew Mwenda) un appui constant.²⁹ Il affirme avoir interviewé de nombreux Rwandais (sans dire un mot sur la méthodologie de son « sondage ») qui sont « sérieusement inquiets que le pays se porterait moins bien sans Kagame au volant. Ils voient un changement à la tête du pays comme un risque ».³⁰

2.4. Escadrons de la mort

Le régime continue de harceler ses opposants, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. L'Ouganda et l'Afrique du Sud sont les endroits les plus dangereux pour ceux qui ont quitté le pays et expriment publiquement leur dissidence. Les intimidations, enlèvements, « disparitions » et meurtres signalés dans les *Annuaire*s précédents ont continué, même après que le régime a été pris la main dans le sac à diverses reprises et que la communauté internationale eut désapprouvé ces pratiques.³¹ Début juin 2013, 16 étudiants Rwandais, craignant l'arrestation après avoir protesté contre les résultats d'examens, cherchent asile en Ouganda où ils sont par la suite intimidés par l'ambassade du Rwanda à Kampala.³² L'ancien garde-du-corps de Kagame

de 2012. Il avait indiqué que « le parti est opposé à une révision constitutionnelle tendant à éliminer la limite du nombre de mandats », possibilité qu'il n'envisageait « qu'en cas de guerre » («RPF not interested in third term – Sen. Tito Rutaremara», *The Chronicles*, 10 janvier 2012). Probablement ayant à l'esprit le sort de Karugarama, Rutaremara refuse par la suite toute interview sur le sujet («Has Kagame preempted...», *op. cit.*).

²⁶ «Kagame Explains Why Musoni And Karugarama Were Replaced», *News of Rwanda*, 15 juin 2013.

²⁷ «When citizens demand lifting of presidential term limits», *The New Times*, 1er juillet 2013.

²⁸ Il est intéressant de noter que le FPR insiste constamment sur le fait qu'il sait mieux que quiconque ce dont le Rwanda a besoin et ainsi justifie son rejet de toute voix critique de l'extérieur, mais qu'il fait également à chaque fois appel à des voix extérieures appuyant son point de vue.

²⁹ Encore après les élections de septembre 2013, Golooba-Mutebi affirme que « avec le FPR en charge du pays, l'avenir ne saurait être plus brillant. (...) Les électeurs croient dans le FPR ; ils savent qu'il honore ses promesses » («Why RPF cruised to victory in parliamentary polls», *The New Times*, 21 septembre 2013).

³⁰ «Movement grows for Rwanda president to rule longer», Kigali, AP, 10 juillet 2013.

³¹ Voir en général HUMAN RIGHTS WATCH, *Repression Across Borders. Attacks and Threats Against Rwandan Opponents and Critics Abroad*, 28 janvier 2014.

³² «Rwandan students seek asylum in Uganda over insecurity claims», *Daily Monitor*, 10 juin 2013.

Innocent Kalisa est kidnappé en août à Kampala, suivi quelques jours plus tard par un autre ancien garde-du-corps, Joël Mutabazi, qui avait déjà fait l'objet d'une tentative d'assassinat en 2012 et d'une autre tentative d'enlèvement peu avant. Ces hommes avaient publiquement critiqué les abus dans le domaine des droits humains au Rwanda. Accusé de collaborer avec les FDLR et le RNC et d'être impliqué dans des actes terroristes au Rwanda³³, Mutabazi est extradé le 25 octobre à Kigali sur base d'un faux mandat d'Interpol.³⁴ À son retour au Rwanda, il est détenu dans un endroit secret, sans contact avec le monde extérieur et sans accès à un avocat.³⁵ Début septembre, deux officiers de l'armée rwandaise se faisant passer pour des réfugiés sont arrêtés à Kampala pour avoir enlevé et torturé un autre demandeur d'asile. En janvier 2014, le Rwanda demande l'extradition de sept autres réfugiés. En février, deux de ces hommes, dont un ancien officier des FRD, à leur tour « disparaissent », mais *The New Times* affirme que, craignant leur arrestation et extradition, ils ont fui en Tanzanie où ils continuent « leurs activités subversives ».³⁶ Nouvelle disparition en février : il s'agit cette fois d'Andrew Muhanguzi, réfugié depuis 2011 après avoir fui Kigali en raison des activités journalistiques de son frère exilé en Suède, Jean-Bosco Gasasira.³⁷

Le matin du 1^{er} janvier 2014, Patrick Karegeya est trouvé étranglé dans une chambre d'hôtel à Johannesburg. Ancien chef des renseignements extérieurs, il était entré dans l'opposition et fut parmi les fondateurs du RNC très critique du régime (voir *Annuaire* précédents). En novembre 2013 encore il avait fait un témoignage accablant contre Kagame, l'accusant notamment d'avoir fait assassiner Habyarimana et d'autres opposants.³⁸ Dans une lettre datée

³³ Toutefois, lorsque le Rwanda sollicite l'extradition en septembre, la raison donnée est le braquage d'une banque ("Police boss suspended over Kagame guard", *Daily Monitor*, 31 octobre 2013).

³⁴ Le directeur d'Interpol Kampala confirme que le mandat n'est pas régulier et que l'extradition de Mutabazi est illégale. L'officier de police qui a effectué l'extradition irrégulière est suspendu car soupçonné de connivence avec le Rwanda, où il avait fait jusqu'à un mois avant l'incident une année d'études à l'école de police. Le ministre ougandais en charge des réfugiés déclare : « il semble que ce policier pourrait avoir conspiré avec un ou deux individus rwandais pour enlever Mutabazi et le remettre aux Rwandais » ("Critics: Rwanda breaks law by seizing protected refugee in Uganda", *DigitalJournal.com*, 3 novembre 2013).

³⁵ On trouvera un bon résumé de cette affaire dans AMNESTY INTERNATIONAL, "Ouganda/Rwanda : Un retour forcé vers le Rwanda soulève des inquiétudes graves", Nairobi, 4 novembre 2013.

³⁶ "Rwandan fugitives relocate to Tanzania", *The New Times*, 10 février 2014.

³⁷ "Ouganda : un opposant rwandais porté disparu", RFI, 20 février 2014. Le 23 octobre 2013, un tribunal suédois condamne un Rwandais (qui se prétend Burundais) à huit mois de prison pour avoir espionné des réfugiés dont Gasasira. L'espion rapportait directement au général Jack Nziza, proche de Kagame et également impliqué dans les tentatives d'assassinat en Afrique du Sud ("Sweden jails a Burundian man spying for Rwanda's account", *Jambonews.net*, 26 octobre 2013).

³⁸ "Kagame a fait tuer des tas de gens. Témoignage accablant de Patrick Karegeya, un ancien proche du président", *Le Soir*, 6 novembre 2013.

du 28 décembre 2013, à peine quelques jours avant sa mort et adressée à la *Fellowship Foundation*, fondation connue surtout comme l'organisatrice du *National Prayer Breakfast* très influent aux États-Unis, il réitère des accusations très graves et demande l'aide de la fondation pour un changement démocratique, notamment par l'organisation d'une conférence prévue pour mars 2014. Même si rien de concret ne prouve à première vue la responsabilité de Kigali dans l'assassinat, le régime rwandais est pointé du doigt. Les accusations sont compréhensibles à la lumière de tentatives antérieures contre un autre dirigeant du RNC en Afrique du Sud, Kayumba Nyamwasa, et d'enregistrements de communications téléphoniques disponibles depuis 2011 qui montrent que le général Nziza et le colonel Munyuza mettent en place des dispositifs d'assassinat, notamment de Karegeya.³⁹ Le gouvernement rwandais ne dément pas vraiment et certains officiels revendiquent pratiquement le crime. Comparant Karegeya à de l'« ordure », le ministre de la Défense James Kabarebe affirme que « celui qui choisit de vivre comme un chien meurt comme un chien »⁴⁰ ; Kagame dit que « quiconque mine le Rwanda doit s'attendre à des conséquences sérieuses. (...) Trahir son pays et lui souhaiter du mal est coûteux. (...) Ce n'est qu'une question de temps pour ceux qui attaquant le Rwanda de faire face aux conséquences de leurs actes où qu'ils soient »⁴¹ ; la ministre des Affaires étrangères Louise Mushikiwabo fait savoir sur Twitter que « ce qui arrive aux ennemis (du gouvernement) ne devrait pas l'empêcher de dormir ».

Le Département d'État américain non seulement condamne l'assassinat, mais se dit « troublé par une succession de meurtres d'exilés rwandais qui semblent avoir une motivation politique et par les remarques du président Kagame au sujet des 'conséquences' pour ceux qui trahissent le Rwanda ».⁴² Au Royaume-Uni, le parti travailliste demande de suspendre l'aide directe au Rwanda tant qu'il n'est pas clair si le gouvernement rwandais est impliqué ou non dans « cette sorte de banditisme politique ».⁴³ Alors que le gouvernement sud-africain s'abstient de commentaires tant que dure l'enquête policière, l'incident – qui n'est pas le premier ni le dernier du genre – n'est évidemment pas de nature à améliorer les relations déjà difficiles (cf. *infra*)

³⁹ Par exemple <https://www.youtube.com/watch?v=WMwkcyFMpto&feature=related> ; <https://www.youtube.com/watch?v=sNif76WBaGw&feature=related> ; <https://www.youtube.com/watch?v=405DiSsx6ZU&feature=youtu.be>. L'authenticité de ces enregistrements n'a jamais été contestée par le régime. Lorsqu'en 2011 j'ai soumis la question à un conseiller de Kagame, je reçus comme seule réponse un silence gêné.

⁴⁰ « Gen Kabarebe on Karegeya: 'When you choose to be a dog, you die like a dog' », *News of Rwanda*, 11 janvier 2014.

⁴¹ « President : Betray Rwanda, Face Consequences », Kigali, AP, 12 janvier 2014.

⁴² « Affaire Karegeya : déclarations sans précédent des États-Unis à l'encontre du Rwanda », RFI, 17 janvier 2014.

⁴³ « 'Assassinations' prompt call to halt Rwanda aid », *The Times*, 20 janvier 2014.

entre les deux pays.⁴⁴ Probablement face aux condamnations internationales, ce n'est que le 23 janvier que Kagame dément son implication : « Le Rwanda n'a pas tué cette personne (...). Mais j'ajoute que j'aurais souhaité que le Rwanda l'ait fait. Je le souhaite vraiment ». L'ambiguïté demeure cependant puisqu'il compare la mort de Karegeya à l'assassinat d'Osama bin Laden : « Le président et tout le monde aux États-Unis l'ont célébré ».⁴⁵

Un autre opposant en Afrique du Sud, le général Kayumba Nyamwasa, qui avait déjà fait l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat, est une nouvelle fois victime d'une attaque le 4 mars. Pour l'Afrique du Sud, c'est la goutte proverbiale : le 7 mars, évoquant les « liens entre ces diplomates et les activités criminelles », elle expulse trois diplomates rwandais et un Burundais ; en réponse, le Rwanda expulse six diplomates sud-africains, et les deux pays sont au bord de la rupture des relations diplomatiques.⁴⁶ Faisant référence aux affaires Karegeya et Kayumba Nyamwasa, le 11 mars le président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre américaine des Représentants envoie une lettre au ministre John Kerry des Affaires étrangères. Arguant que « tolérer la rhétorique violente du président Kagame et les meurtres de dissidents à l'étranger ne rendra le régime que plus hardi », il demande de « réévaluer les engagements des États-Unis au Rwanda ». Évoquant l'anniversaire du génocide, il avertit que « les amis du Rwanda doivent éviter d'ignorer une nouvelle fois les signaux d'alarme des disfonctionnements politiques et de la répression ». La polémique est relancée en mai, lorsque des informations concrètes et détaillées au sujet d'escadrons de la mort du régime rwandais sont présentées dans un quotidien canadien.⁴⁷ Le ministre rwandais de la Justice qualifie de « bidons » les révélations du *Globe and Mail*⁴⁸, mais quelques jours plus tard, l'Afrique du Sud expulse deux attachés de défense après que les services de ce pays eurent « identifié ceux impliqués dans le raid (contre la résidence de Kayumba Nyamwasa) comme étant des officiels du renseignement attachés à l'ambassade du Rwanda ».⁴⁹

Le sort violent que connaissent les réfugiés se situe dans la droite ligne que le pouvoir adopte à leur sujet. Un document de 2009 fait une distinction entre

⁴⁴ FABRICIUS, P., "South Africa and Rwanda. Karegeya: Not another murder in the Michelangelo", ISS, Features, 23 janvier 2014.

⁴⁵ "Rwanda President Denies Role in Ex-Spy Chief's Death", *The Wall Street Journal*, 23 janvier 2014.

⁴⁶ "South Africa, Rwanda expel diplomats in row over Rwandan exiles", Johannesburg, Reuters, 7 mars 2014 ; "Govt Clarifies Developments in Rwanda Relations", *SAnews.gov.za*, 17 mars 2014.

⁴⁷ "Assassination in Africa: Inside the plots to kill Rwanda's dissidents", *The Globe and Mail*, 2 mai 2014.

⁴⁸ "Rwanda : les accusations du *Globe and Mail* sont 'bidons', dit un ministre", Kigali, AFP, 5 mai 2014 ; "Rwanda : Accusé de complot contre ses opposants, Kigali nie en bloc", RFI, 6 mai 2014.

⁴⁹ "SA expels foreign defence attaches", *DefenceWebb*, 13 mai 2014.

deux types de Diaspora. D'une part, il y a ceux (sous-entendu les Tutsi) « qui ont fui entre 1959 et 1994 », d'autre part ceux qui ont fui à partir de 1994 (sous-entendu les Hutu, mais plus récemment également des Tutsi en rupture avec le régime) : « Cette partie de cette population est regroupée dans des groupes armés et politiquement subversifs, ainsi que dans des associations sociales, culturelles et prétendument des droits humains, alors que d'autres agissent individuellement pour diffuser l'idéologie génocidaire et sensibiliser d'autres membres de la Diaspora contre les politiques et programmes du gouvernement visant le développement national ». ⁵⁰ Ces derniers sont donc « anti-Rwandais » et exclus de la nation, tant physiquement que discursivement. ⁵¹ Le réfugié « idéal » est présenté comme un citoyen responsable qui revient volontairement pour aider à rebâtir la nation rwandaise, tandis que le réfugié « anti-rwandais » est celui qui reste à l'extérieur pour son gain personnel, qui est génocidaire redoutant les poursuites, ou qui est un « dur » diffusant la « désinformation » afin de ternir l'image du Rwanda. ⁵² Puisqu'ils ne font pas partie de la communauté nationale, ceux-là n'ont pas droit à la compassion et il est légitime de les éliminer s'ils constituent une menace.

2.5. L'affaire Kizito Mihigo

À la mi-avril 2014, le Rwanda est sous le choc lorsqu'est annoncée l'arrestation du chanteur Kizito Mihigo, du journaliste Cassien Ntamuhanga et de deux autres personnes. Tous sont des Tutsi rescapés du génocide, soupçonnés de collaborer avec les FDLR et le RNC, de planifier l'assassinat de membres du gouvernement et de faire partie d'un réseau ayant commis des attentats à la grenade ⁵³ et préparant d'autres attaques terroristes. Kizito Mihigo est très populaire. Compositeur de chansons largement diffusées par les radios, il crée en 2010 *Kizito Mihigo for Peace* (KMP) qui veut utiliser l'art pour la paix et la réconciliation, et en 2011 il reçoit un prix de la fondation Imbutu qui est présidée par l'épouse du président Kagame. Dans une récente chanson intitulée *Igisobanuro cyurupfu* (« le sens de la mort »), il demande d'honorer toutes les victimes, et non pas uniquement celles du génocide, disant également que son appartenance à l'humanité dépasse son identité rwandaise. Il prend ainsi implicitement ses distances par rapport au programme *Ndi Umunyarwanda*. Lorsqu'à l'occasion de la proclamation de nouveaux officiers de police à Rwamagana le 17 mars, Kagame dit qu'il n'est

⁵⁰ REPUBLIC OF RWANDA, MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS AND COOPERATION, *The Rwanda Diaspora Policy*, Kigali, juin 2009.

⁵¹ O'CONNOR, K., *Repatriation. The politics of (re-)constructing and contesting Rwandan citizenship*, Oxford, Refugee Studies Centre, Working Paper No. 92, juin 2013, p. 24.

⁵² Idem, p. 25.

⁵³ Plusieurs personnes sont tuées et blessées lors de jets de grenades le 26 juillet et les 13 et 14 septembre 2013. Des incidents de ce genre ont eu lieu par le passé à l'approche d'élections.

pas « un chanteur qui amuse ceux qui haïssent le pays », peu de personnes se rendent compte à l'époque qu'il parle de Kizito Mihigo. Montré à la presse et entouré de policiers armés d'AK 47, ce dernier reconnaît être coupable. Déféré le 21 avril devant un tribunal, il plaide coupable en l'absence de son avocat, qui s'est désisté quelques heures avant sa comparution. Quel que soit l'aboutissement de cette affaire, elle est révélatrice des dilemmes auxquels est confronté le Rwanda : soit Kizito Mihigo est coupable⁵⁴, ce qui confirmerait que la menace la plus sérieuse pour le pouvoir vient de Tutsi, y compris de l'intérieur ; soit il est innocent, ce qui montrerait que le pouvoir musèle tout semblant de dissidence, même sous la forme d'une chanson. L'affaire confirme également une réalité visible depuis plusieurs années, en l'occurrence que la répression n'a plus rien d'ethnique, puisque des Tutsi en sont victimes tout autant et peut-être plus que des Hutu.⁵⁵

2.6. Perceptions internationales

Le comportement agressif du Rwanda dans la région, les assassinats à l'étranger et la répression à l'intérieur continuent de grignoter le crédit dont Kigali a longtemps bénéficié. Cela apparaît clairement à travers les articles publiés dans la presse internationale.⁵⁶ Même Phil Clark, qui a toujours largement défendu le régime, a récemment attiré l'attention tant sur la perte de cohésion au sein du FPR que sur les risques d'un paysage politique trop fermé. Il avertit que les progrès réalisés « pourraient être minés si le Rwanda n'entame pas le difficile processus de libéraliser son champ politique et d'ouvrir plus d'espace pour la dissension au sein et en dehors du FPR ». ⁵⁷ Le *Global Peace Index* (GPI) 2013 de l'*Institute for Economics and Peace* classe le Rwanda à la 135^{ème} place sur 162 et le situe, avec la Syrie et la Libye, parmi

⁵⁴ Il semble que la police a pu intercepter des communications entre l'accusé et des milieux d'opposition dans lesquels il est question du renversement du pouvoir et où Kizito Mihigo aurait dit que « c'est Dieu qui l'appelle » (voir un rapport que l'auteur n'a pu écrire que sur base d'informations de la police : "Investigation: How Musician Mihigo Plotted to Overthrow Kagame", *Chimpreports*, 17 avril 2014 ; à noter cependant que ce type d'information doit être abordé avec grande prudence, puisqu'il pourrait s'agir d'une opération d'intoxication).

⁵⁵ C'est également le constat dans un texte cité antérieurement : « Les tensions existant aujourd'hui ne sont en fait plus tellement à catégoriser sous l'axe Hutu-Tutsi (...). On peut dire qu'est née une nouvelle tension, celle du régime FPR avec l'ensemble de la population, sur le plan de l'exercice du pouvoir » (KABALISA, P. *et al.*, *op. cit.*, pp. 8-9).

⁵⁶ Quelques exemples : "Africa's Problem Child", *The Southern Times* (Windhoek), 8 juillet 2013 ; "The Global Elite's Favorite Strongman", *The New York Times Magazine*, 4 septembre 2013 ; "How Rwanda Threatens Its Future", *The New York Times*, 16 août 2013 ; "Paul Kagame: Rwanda's saviour or strongman?", *The Star* (Toronto), 26 septembre 2013 ; "Kagame's Iron Fist Stokes Fires in Rwanda", *U.S. News and World Report*, 10 janvier 2014 ; "The Darling Tirant", *Politico*, mars-avril 2014 ; "How Rwanda's Paul Kagame Exploits U.S. Guilt", *The Wall Street Journal*, 19 avril 2014.

⁵⁷ CLARK, P., "After genocide. Democracy in Rwanda, 20 years on", *Juncture*, 2014, p. 311.

les trois pays ayant connu la pire détérioration pendant l'année en revue. Malgré ces critiques, le régime nie qu'il y a des problèmes. Comparant ce type de rapport à « la sorcellerie ou la propagande », un article dans le *New Times* cite le patron du *Rwanda Governance Board* Anastase Shyaka qui estime que « il y a discordance systématique entre les scores attribués au Rwanda et la réalité sur le terrain ». La ministre des Affaires étrangères dit que « quiconque pense que le Rwanda n'est pas en paix n'a certainement pas d'information ou mesure à l'envers ». ⁵⁸ Un article de Gettleman dans le magazine du *New York Times* ⁵⁹ est « faux et biaisé » et relève de l'idée « qu'un pays africain (...) qui fait des progrès ne correspond pas au narratif choisi au sujet des Africains qui par nature sont incompetents, corrompus et meurtriers, incapables de décider ce qui est bon pour eux ». ⁶⁰ De même, lorsque l'indice Mo Ibrahim accorde des scores lamentables au Rwanda en matière de sécurité, participation et droits humains, Shyaka affirme que les données utilisées par la Fondation sont « fausses et trompeuses ». Dans des domaines où le Rwanda reçoit de bons points, l'indice est évidemment applaudi. ⁶¹

Le régime continue toutefois de bénéficier d'appuis extérieurs haut placés. Ainsi, Bill Clinton – à l'instar de Tony Blair, un grand admirateur de Kagame et un visiteur fréquent du Rwanda – prend la défense du régime rwandais lorsque celui-ci est accusé pour son rôle au Congo et la violation des droits humains. À la BBC il se demande « où étaient ces associations des droits humains qui aujourd'hui critiquent le Rwanda lorsque les Hutu massacraient les Tutsi (en 1994) ». ⁶² La critique est de fait fautive et très injuste puisque des groupes comme Human Rights Watch ⁶³ avaient en 1994 fait tout pour attirer l'attention sur le génocide et susciter une réaction internationale, et que c'est justement Clinton qui avait refusé de reconnaître la réalité du génocide de peur d'avoir à engager les moyens nécessaires pour l'arrêter.

2.7. Gouvernance économique

Le quatrième recensement de la population mené en 2012 et publié en janvier 2014 ⁶⁴ montre une forte amélioration de nombreux indicateurs par rapport au recensement antérieur organisé en 2002. La population est d'environ 10 millions et demi (avec un taux d'accroissement 2002-2012 de 2,6 %). Le

⁵⁸ “Reports, indices as sorcery – the hidden truth”, *The New Times*, 25 juin 2013.

⁵⁹ “The Global Elite’s Favorite Strongman”, cité plus haut.

⁶⁰ “Of blinkers, glory and out of dark Africa narrative”, *The New Times*, 10 septembre 2013.

⁶¹ “Govt rebuts Mo Ibrahim index on security, rights”, *The New Times*, 15 octobre 2013.

⁶² “President Clinton in spirited defense of President Kagame”, Kigali, RNA, 13 août 2013.

⁶³ Organisation clairement visée par Clinton : Human Rights Watch venait de dénoncer l'appui du Rwanda au mouvement rebelle congolais M23.

⁶⁴ REPUBLIC OF RWANDA, NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS OF RWANDA, *Fourth Population and Housing Census, Rwanda, 2012. Final Results. Main indicators report*, janvier 2014.

Rwanda reste un pays largement rural (rural 83,5 % – urbain 16,5 %) et jeune (presque 52 % de la population a moins de 20 ans). Près de 85 % des enfants âgés de 7 à 18 ans vont à l'école ; ce chiffre est de 92,5 % pour la tranche de 7 à 12 ans, mais diminue à 68 % pour celle de 13 à 18 ans. Le taux d'occupation non agricole continue d'augmenter : de 12,1 % en 2002, il est de 27,3 % en 2012. L'espérance de vie a augmenté de façon spectaculaire de 51,2 en 2002 à 64,4 ans en 2012, une forte indication de l'amélioration de la santé et plus généralement du niveau de vie. L'adhésion à l'assurance médicale, surtout à travers la mutuelle de santé, est d'ailleurs de 88 % et elle ne montre pas de biais urbain. 49,3 % de la population vit désormais dans un *umudugudu* (habitat rural concentré) contre 33,7 % dans un habitat dispersé, traditionnel au Rwanda, et 14 % vivent dans des environnements spontanés (ces derniers se trouvent surtout à Kigali où, dépendant du district, ils concernent entre 58,8 % et 76,1 % de la population). Ces taux diffèrent considérablement d'un district à l'autre.

Ces progrès étaient accompagnés par une croissance économique moyenne de 7,6 % entre 2001 et 2010, ce qui faisait du Rwanda la sixième économie la plus performante de l'Afrique. Alors que la croissance était encore de 7,3 % en 2012, elle n'atteint cependant que 4,6 % en 2013.⁶⁵ Cette décélération est très révélatrice, puisque le pays a vu pendant cette année la diminution de deux des trois piliers de cette performance : alors que la bonne gestion techno-bureaucratique demeure, l'aide budgétaire décroît suite aux sanctions qui frappent le pays à cause de son aide au mouvement rebelle M23 en RDC, tandis que la défaite de ce mouvement le coupe des ressources congolaises qu'il exploitait depuis la fin des années 1990 (voir *infra*). La diminution de cette double rente (aide et RDC) montre bien la nature extravertie du « succès rwandais ». Le FMI pointe les vulnérabilités de l'économie : grande dépendance de l'aide, revenus publics réduits, base limitée des exportations et faibles infrastructures qui provoquent des coûts élevés, notamment, de l'énergie et des transports.⁶⁶

Les ambitions du régime sont bien illustrées par le projet de faire de Kigali le « centre d'excellence urbaine » de l'Afrique en 2040.⁶⁷ Par ailleurs, tout comme cela a été fait à d'autres niveaux (par exemple les provinces), la désignation des lieux en ville est devenue aseptique, sans la moindre référence historique ou géographique : les rues n'ont plus de nom, mais des codes comme KN 6 Ave ou KN 32 Street. Commentant le projet de faire de la ville un Singapour

⁶⁵ "Rwanda : forte décélération de la croissance en 2013", Kigali, Reuters, 25 mars 2014 ; "Rwanda Forecasts Economy to Expand 6% this Year as Aid Resumes", Kigali, Bloomberg, 25 avril 2013.

⁶⁶ INTERNATIONAL MONETARY FUND, "Rwanda: IMF Executive Board completes seventh and final review under the Policy Support Instrument and approves new three years PSI", Communiqué de presse n° 13/483, 2 décembre 2013.

⁶⁷ "CoK launches devt blueprint", *The New Times*, 21 octobre 2013.

africain, Goodfellow observe que le plan est « complètement déconnecté de la réalité des marchés fonciers et des revenus », et il cite un consultant qui évoque « un projet virtuel pour une autre ville, et non pas le Kigali qui existe ». ⁶⁸ Des quartiers entiers ont été rasés en vue de leur redéveloppement, mais les nouvelles constructions n'ont pas été réalisées, laissant ainsi de larges espaces vides. L'auteur se pose la question de savoir comment les habitants ont pu tolérer sans résistance ouverte de si profondes atteintes à leur espace de vie. La réponse : « Les habitants ordinaires comprennent la futilité de protester au Rwanda d'aujourd'hui et voient l'utilité de ne *pas* protester tant pour leur bien-être personnel que pour la stabilité d'une nation toujours fragile ». ⁶⁹ Et de conclure que « l'illusion d'une ville sans conflits (...) ne durera pas. (...) La situation existante pourrait ne pas être durable ni mener au développement dans le long terme ». ⁷⁰

Ceux qui seraient attirés par le Rwanda pour son environnement propice aux affaires ⁷¹ feraient bien de s'inspirer de ce qui est arrivé à l'homme d'affaires rwandais Tribert Rujugiro, un des hommes les plus riches du pays qui a investi dans les banques, l'immobilier et l'agro-industrie, et qui fut l'un des financiers du FPR pendant la guerre et le patron du *Rwanda Investment Group* (RIG). En rupture avec Kagame depuis 2009, installé en Afrique du Sud et soupçonné d'entretenir des liens avec les FDLR (une accusation largement utilisée au sujet de prétendus opposants), il a vu ses biens saisis (dont l'immeuble commercial UTC d'une valeur de 20 millions de dollars américains) et une douzaine de ses comptes bancaires bloqués. ⁷² En janvier 2014, le gouvernement justifie ces mesures, qui sont en réalité une nationalisation sans compensation, en affirmant que ces biens sont « abandonnés » puisque le propriétaire vit à l'étranger. ⁷³

3. JUSTICE AU RWANDA ET AILLEURS ⁷⁴

L'affaire de Victoire Ingabire prend fin en appel le 13 décembre 2013,

⁶⁸ GOODFELLOW, T., « Kigali 2020: the politics of silence in the city of shock », *openDemocracy.net*, 14 mars 2013.

⁶⁹ *Idem.*

⁷⁰ *Idem.*

⁷¹ En 2013, le Rwanda se trouve à la 32^{ème} place sur un total de 189 pays dans la liste « Ease of Doing Business » de la Banque mondiale. Cette liste s'inspire des règles en vigueur et non forcément de la pratique.

⁷² « L'homme d'affaires Rujugiro va porter plainte contre l'État rwandais », Kigali, ARI, 14 octobre 2013.

⁷³ Les actionnaires principaux de grandes entreprises opérant au Rwanda, comme la Bralirwa, MTN, Nakumatt et la Kenya Commercial Bank vivent eux aussi à l'étranger, mais ils ne sont pas inquiétés.

⁷⁴ On trouve un bref aperçu de la justice en rapport avec le génocide dans HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda. Justice After Genocide: 20 Years On*, 28 mars 2014.

lorsque la cour suprême la condamne à une peine d'emprisonnement de quinze ans, alors qu'en première instance elle avait écopé de huit ans. Le premier jugement avait suscité de nombreuses protestations, y compris de la part du parlement européen qui vote une résolution très critique sur le Rwanda le 23 mai 2013.⁷⁵ Elle dit notamment que « l'accusation d'« idéologie du génocide » et de « divisionnisme » (...) illustre l'intolérance du gouvernement rwandais à l'égard du pluralisme politique » ; « (le) procès en première instance (...) ne respectait pas les normes internationales, en premier lieu en ce qui concerne son droit à la présomption d'innocence, et était basé sur des preuves fabriquées (...) » ; elle « condamne fermement la nature politiquement motivée du procès, la poursuite d'opposants politiques et l'issue décidée à l'avance du procès » ; « estime que la loi de 2008 sur l'idéologie du génocide utilisée pour accuser Victoire Ingabire a servi d'instrument politique pour museler les critiques du gouvernement » et « souligne que le procès pénal de Victoire Ingabire (...) (est un) test de la capacité du système judiciaire rwandais à traiter des affaires politiques à fort retentissement de façon équitable et indépendante ». Cette critique très forte du parlement du plus important bailleur du Rwanda n'a pas été entendue.⁷⁶

Un autre procès retentissant est celui que le ministre de la Défense appelle le « procès de la terreur ».⁷⁷ Il concerne Joel Mutabazi (cf. *supra*) et quinze autres accusés, poursuivis pour terrorisme, meurtre, appartenance à un groupe armé, propagation de rumeurs destinées à la désobéissance civile, port illégal d'armes, falsification de documents et désertion, ou pour certaines de ces infractions.⁷⁸ Après son extradition illégale de l'Ouganda, Mutabazi est présenté devant le tribunal militaire où il plaide d'abord non coupable dans la matinée du 2 décembre 2013, mais dans l'après-midi, à huis-clos et en l'absence de son avocate, plaide coupable pour toutes les charges sauf celle de terrorisme. Lorsque le procès s'ouvre sur le fond le 28 janvier 2014, Mutabazi nie les charges et affirme qu'il a été menacé de mort durant sa détention. Son principal co-accusé, Innocent Kalisa, un autre ancien de la garde républicaine, plaide lui aussi non coupable. Arguant l'irrégularité de son extradition, Mutabazi juge la procédure illégale et annonce qu'il n'assistera

⁷⁵ PARLEMENT EUROPÉEN, Résolution du 23 mai 2013 sur le Rwanda : l'affaire Victoire Ingabire (2013/2641(RSP)).

⁷⁶ Il faut avouer que la cour suprême se trouvait dans une situation délicate, puisque le président Kagame avait déjà affirmé que Ingabire est coupable (« 'More than enough evidence in Ingabire case', says Kagame », *RNW*, 12 décembre 2011).

⁷⁷ Selon le porte-parole de l'armée, qui affirme avoir des « preuves accablantes », le procès devrait démontrer « l'alliance criminelle » entre le RNC, le parti de Patrick Karegeya, et les FDLR (« Rwanda : 'L'alliance entre le RNC et les FDLR est une alliance criminelle' », R.F.I., 28 janvier 2014).

⁷⁸ Il n'est plus question du braquage d'une banque mentionné dans la demande d'extradition en octobre 2013.

plus au procès.⁷⁹ La procédure n'est pas terminée au moment où nous écrivons ces lignes, mais une similitude avec le procès Ingabire saute aux yeux : le parquet utilisé des co-accusés (dont des membres de la famille de Mutabazi) pour l'accuser, notamment pour démontrer qu'il a monté de toutes pièces une attaque contre lui à Kampala par les services rwandais pour appuyer sa demande d'asile politique. Cette bizarre histoire veut faire croire qu'il a fait venir un pistolet et des balles à partir du Rwanda pour simuler cette attaque.⁸⁰

Le 11 juillet 2013, le tribunal de Ruhango condamne sept membres du FDU-Inkingi à deux ans de prison pour le simple fait qu'ils ont rencontré dans un café le secrétaire général du parti (non reconnu), Sylvain Sibomana, et n'ont pas dénoncé aux autorités la présence de celui-ci. Sibomana est lui-même condamné le 22 novembre par le tribunal de Nyarugungu à deux ans de prison pour avoir « organisé des protestations illégales » devant la cour suprême à l'occasion d'une audience du procès Ingabire. Des affaires en rapport avec le génocide, en particulier celles relatives à Léon Mugesera, extradé du Canada, et Jean Uwinkindi, transféré par le TPIR⁸¹, sont en cours de jugement devant la haute cour.

Le TPIR continue de se traîner péniblement vers sa fin. Les affaires en première instance sont terminées, mais la chambre d'appel ne pourra pas respecter le délai, fin 2014, fixé par le Conseil de Sécurité. L'arrêt dans la dernière affaire, celle appelée « Butare » qui concerne six prévenus, ne devrait pas être rendu avant juillet 2015, vingt ans après le début des procédures. L'affaire dite « Militaires II » prend fin, du moins en partie, le 11 février 2014 lorsque le général Augustin Ndindiliyimana et le major François-Xavier Nzuwonemeye sont acquittés et que le capitaine Innocent Sagahutu voit sa peine réduite de 20 à 15 ans d'emprisonnement.⁸² L'appel de l'ancien chef d'état-major, le général Augustin Bizimungu, qui jusque-là faisait partie du même groupe, sera jugé séparément.⁸³ L'arrêt dans l'affaire Karemera et autres est attendu avant la fin 2014. Pour sa part, le Mécanisme (résiduel) pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI) n'a à traiter qu'une seule affaire héritée du TPIR, en l'occurrence l'appel de l'ancien ministre Augustin Ndirabatware. Dans l'entretemps, le TPIR continue à avoir beaucoup de mal à obtenir des pays d'accueil pour ses acquittés et ceux ayant purgé leurs peines. Cinq seulement sur quinze ont pu être réinstallés, tandis que les autres continuent à vivre dans des « maisons sécurisées » à Arusha, alors qu'un accord entre les Nations unies et la Tanzanie prévoit que les personnes jugées

⁷⁹ «Un ancien garde présidentiel plaide non coupable et juge son procès illégal», Kigali, ARI, 28 janvier 2014.

⁸⁰ «How Lt. Mutabazi staged his shooting to get asylum», *The New Times*, 29 janvier 2014.

⁸¹ Un deuxième accusé du TPIR, Bernard Munyagishari, est transféré au Rwanda le 24 juillet 2013.

⁸² Le 13 mai 2014, Sagahutu bénéficie d'une libération anticipée.

⁸³ «Trying to avoid another acquittal», *International Justice Tribune*, 4 avril 2014, n° 156, p. 3.

définitivement doivent quitter le territoire tanzanien.⁸⁴

Les relations entre le Rwanda et le TPIR ont toujours été mauvaises, et il semble bien qu'elles le resteront jusqu'à la fin. Le juge du TPIY Frederik Harhoff se plaint dans une lettre d'une trop grande mansuétude de la part de la chambre d'appel commune aux deux tribunaux et fait état de pressions qu'aurait exercées le président Theodore Meron sur d'autres juges pour obtenir des acquittements. Alors que la lettre de Harhoff ne mentionne que des affaires ayant trait à l'ex-Yougoslavie, le Rwanda saisit la balle au bond. Rappelant que la chambre d'appel a acquitté également des hauts responsables rwandais ou réduit leurs peines, Kigali demande que Meron démissionne et que toutes les affaires sur lesquelles il a statué soient jugées à nouveau.⁸⁵ Lorsque tombe l'arrêt dans le procès des officiers (cf. *supra*), le Rwanda ne manque pas de réitérer ses accusations. Le directeur de la commission nationale de lutte contre le génocide voit « des tentatives systématiques du juge Meron, qui a un agenda politique, de minimiser ce qui est arrivé ici ».⁸⁶

Le Rwanda continue d'intéresser la justice de pays tiers dans trois domaines : le jugement de suspects du génocide en vertu du principe de la compétence universelle, les demandes d'extradition par le Rwanda et les procédures mettant en cause des suspects du FPR. Le nombre de pays qui suivent l'exemple de la Belgique, du Canada, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suisse, qui ont jugé par le passé des personnes soupçonnées d'être impliquées dans le génocide, va croissant. Stanislas Mbanenande, un Suédois d'origine rwandaise, est condamné à perpétuité en juin 2013. Au Canada Jacques Mungwarere est acquitté en juillet par la cour supérieure de l'Ontario, sa culpabilité n'ayant pas été établie hors de tout doute raisonnable, en raison particulièrement du caractère non crédible de plusieurs témoins à charge.⁸⁷ En revanche, en mai 2014 la cour d'appel du Québec confirme la peine d'emprisonnement à vie de Désiré Munyaneza. En novembre 2013, la cour suprême du Danemark décide qu'un des suspects pourra être poursuivi pour génocide ; son procès devrait avoir lieu en 2014. En février 2014, la condamnation d'Onesphore Rwabukombe à 14 ans de prison est une première pour l'Allemagne, qui avait refusé de l'extrader en 2011. Alors que de nombreuses instructions sont en cours depuis longtemps en France, ce n'est

⁸⁴ "TPIR/ONU – Enième appel du TPIR à la réinstallation de ses acquittés", Arusha, Fondation Hironnelle, 6 décembre 2013.

⁸⁵ "Rwanda wants ICTR judge Meron to resign", *The New Times*, 20 juin 2013.

⁸⁶ "Controversial ICTR judge acquits top genocidaires", *The New Times*, 12 février 2014. Dans le même sens: "How ICTR has let down Rwanda", *The New Times*, 12 février 2014 ; "ICTR will go down in history as a disgrace", *The New Times*, 13 février 2014 ; "With an ally on the bench, Kabuga and co. don't need to hide after all", *The New Times*, 13 février 2014 ; "How Rwanda ICTR qualms have come true", *The New Times*, 14 avril 2014 ; "Is ICTR's Theodor Meron holding justice to ransom?", *The New Times*, 14 mai 2014.

⁸⁷ "Génocide au Rwanda – Jacques Mungwarere acquitté de crimes contre l'humanité", *Le Devoir*, 5 juillet 2013.

qu'en février-mars 2014 qu'a lieu le premier procès devant la cour d'assises de Paris. Le 14 mars, Pascal Simbikangwa est condamné à 25 ans de réclusion criminelle. Fin mai, deux autres suspects rwandais sont renvoyés à la cour d'assises. Aux États-Unis, Béatrice Munyenyezi est condamnée à dix ans de prison, non pas pour son éventuelle implication dans le génocide, mais pour avoir menti sur le rôle qu'elle y aurait joué lors de sa demande d'immigration. Elle pourrait être extradée au Rwanda après avoir purgé sa peine.

Alors que tant le TPIR que les pays tiers refusaient jusqu'il y a quelques années d'extrader des personnes demandées par le Rwanda à cause de doutes sur le caractère équitable des procès dans ce pays, on a pu observer une évolution significative. Nous avons vu que le TPIR a autorisé deux transferts d'accusés et d'autres pays (Canada, Danemark et Norvège) ont ces dernières années consenti à des extraditions.⁸⁸ De nouvelles extraditions ont été autorisées par le Danemark en novembre 2013, par les Pays-Bas en décembre 2013 et par la Norvège en avril 2014. En revanche, en France la cour de cassation continue de s'opposer aux extraditions, position encore confirmée en février 2014. Cette jurisprudence est basée sur la non-rétroactivité de la loi pénale, les faits qualifiés de génocide et de crimes contre l'humanité n'étant pas incriminés au Rwanda à l'époque où ils ont été commis. Alors qu'au Royaume-Uni la haute cour avait jugé inadmissible une extradition en avril 2009, cette affaire, concernant les mêmes personnes, est rouverte et en cours de traitement en première instance.

En France et en Espagne, l'instruction d'affaires concernant des suspects du FPR continue. En France, contrairement aux espoirs exprimés début 2012 par les avocats des mis en examen dans l'affaire de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, les juges Trévidic et Poux ont refusé de prononcer un non-lieu. De nouveaux éléments mettant en cause le FPR ont été rendus publics⁸⁹, mais très peu filtre sur l'état d'avancement de cette instruction. De même en Espagne, l'instruction du tribunal national (*Audiencia Nacional*) semble traîner des pieds et pourrait même être menacée par la volonté politique de réduire considérablement la portée de la compétence universelle des juridictions espagnoles.⁹⁰

⁸⁸ À noter également que, dans son arrêt *Ahorugeze c. la Suède* du 27 octobre 2011, la cour européenne des droits de l'homme a jugé qu'une extradition au Rwanda ne violerait pas la Convention européenne des droits de l'homme.

⁸⁹ Voir récemment le témoignage d'un ancien officier de l'armée rwandaise, Jean-Michel Micombero : "Rwanda : 'J'ai assisté à la préparation de l'attentat qui a déclenché le génocide'", *Marianne*, 28 mars-3 avril 2014.

⁹⁰ REVER, J., "Amid Attempts to Seek Indictments Against Rwanda's Regime, Spain's Pursuit of International Criminals Under Threat", *Foreign Policy*, 27 février 2014. Autre revers : un des 40 responsables du FPR recherchés par la justice espagnole, le général Charles Kayonga, se fait soigner dans un hôpital londonien, mais le Royaume-Uni n'effectue pas la demande d'extradition à l'Espagne formulée par le juge Andreu-Merelles ("Ruanda nombra embajador en China a un genocida buscado por la Audiencia. El exjefe del Estado Mayor de Paul Kagame

4. DROITS HUMAINS : BILAN DÉPLORABLE

Les rapports annuels de Human Rights Watch, d'Amnesty International et du Département d'État américain arrivent globalement à des constats similaires. Celui du Département d'État est le plus détaillé et la traduction de quelques lignes de son résumé offre une image représentative des inquiétudes : parmi les problèmes les plus importants, le rapport évoque « la façon dont le gouvernement vise les opposants politiques et les défenseurs des droits humains par l'intimidation, l'arrestation et d'autres abus ; le manque de respect pour l'État de droit par les forces de sécurité et l'institution judiciaire ; les restrictions aux droits civils (...) ». D'autres problèmes majeurs sont « les tueries arbitraires et illégales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ; les disparitions, la torture et les conditions dures dans les prisons et centres de détention ; les arrestations arbitraires (...) ». Le gouvernement a également « violé les libertés d'expression, de la presse, de réunion et d'association » et « harcelé les ONG locales et internationales ».⁹¹ Une résolution déjà citée du Parlement européen est tout aussi sévère ; elle évoque « le contexte d'un parti unique où les personnes formulant des critiques à l'encontre des autorités rwandaises font l'objet de harcèlements, d'intimidations et sont mises en prison ». Elle note que « les libertés de réunion, d'association et d'expression (...) font l'objet de graves restrictions » et condamne « toute forme de répression, d'intimidation et de détention à l'égard de militants politiques, de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme ».⁹² Quant à la Commission nationale (gouvernementale) des droits de l'homme, elle note au contraire que « le Rwanda a enregistré des performances énormes dans la promotion et la protection des droits humains ces dernières années ».⁹³

Dans un certain nombre de domaines, la situation des droits humains n'a pas connu d'améliorations. À partir de mars 2014, on note un nombre inquiétant de « disparitions », au nord-ouest surtout, mais également à Kigali. Des dizaines de personnes sont arrêtées par des militaires ou des autorités locales⁹⁴, et leurs familles sont sans nouvelles. Lors d'une réunion publique au stade de Gisenyi, le général-major Mubarak Muganga affirme que ces gens sont détenus parce qu'ils auraient collaboré avec les FDLR.⁹⁵

estaba tratándose de un cáncer en Londres Reino Unido no ha atendido la petición de entrega del juez Fernando Andreu”, *El País*, 25 février 2014).

⁹¹ DÉPARTEMENT D'ÉTAT, *Country Reports on Human Rights Practices for 2013*, mars 2014, Rwanda.

⁹² PARLEMENT EUROPÉEN, Résolution du 23 mai 2013..., *op. cit.*

⁹³ “State of human rights improving – rights body”, *The New Times*, 12 décembre 2013.

⁹⁴ Le nom d'Honoré Mugisha, secrétaire exécutif du secteur Gisenyi, est cité dans plusieurs de ces incidents.

⁹⁵ HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda: Spate of Enforced Disappearances*, Nairobi, 16 mai 2014. Le rapport contient des récits détaillés de l'enlèvement de huit personnes. Voir également FDU-INKINGI, “Rwanda: Police must be held accountable for the soaring disappearance rate”, Paris,

Dans une déclaration à l'issue d'une visite d'une semaine, le Kényan Maina Kiai, rapporteur spécial des Nations unies pour les libertés de réunion et d'association, observe que « les manifestations pacifiques exprimant un désaccord avec le gouvernement ne sont apparemment pas autorisées » ; « Les restrictions injustifiées de la liberté de réunion pacifique ont également affecté négativement la liberté d'association [puisque] plusieurs activistes politiques ayant des points de vue dissidents ont été arrêtés pour avoir tenu des réunions ». Il note également « les possibilités injustifiables du *Rwanda Governance Board* (RGB) de s'ingérer dans les affaires internes d'ONG locales » et estime que « qualifier les acteurs de la société civile critiques du gouvernement d'ennemis de l'État met en danger leur sécurité ». Quant aux partis politiques, il observe « l'absence d'espace pour des individus d'exprimer des vues dissidentes » : notant l'absence d'une société réellement pluraliste, il estime que les poursuites pénales engagées contre les opposants « envoient un message paralysant et inacceptable selon lequel le désaccord pacifique public avec le gouvernement est équivalent à la criminalité ». ⁹⁶ Comme à l'accoutumée, le régime réagit avec fureur : ceux qui critiquent le Rwanda sont au service des puissants, les États-Unis en l'occurrence, et Maina Kiai en est un. « [II] a rencontré quelques officiels, mais a passé plus de temps avec des criminels condamnés. Et lorsqu'il a fait son rapport intérimaire, cela reflétait davantage les vues des condamnés que des citoyens respectueux de la loi. (...) [L'ONU] devrait envoyer des gens plus ouverts et donc plus enclins à être objectifs ». ⁹⁷

Un des incidents mis en évidence par Kiai concerne l'organisation de promotion des droits humains Liprodhor. Celle-ci avait été neutralisée en 2004, lorsque la plupart de ses dirigeants avaient fui le pays pour être remplacés par des fidèles du régime, mais elle avait prudemment repris ses activités. Le 3 juillet 2013, lorsque la Liprodhor décide de quitter la plateforme des associations des droits humains Cladho jugée trop proche du pouvoir, le RGB lui demande de revenir sur cette décision. Le 21 juillet, un petit groupe de membres organise une réunion dite de concertation, appelée plus tard assemblée générale extraordinaire, qui démet le conseil d'administration et prend le contrôle de l'association. Trois jours plus tard, le RGB prend acte de la décision et reconnaît le nouveau conseil d'administration, alors que la procédure suivie est contraire aux statuts. Le même 24 juillet, la police interdit la tenue d'un atelier de la Liprodhor sur la soumission de données à l'Examen

22 mai 2014.

⁹⁶ "Statement by the United Nations Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association at the conclusion of his visit to the Republic of Rwanda", Kigali, 27 janvier 2014.

⁹⁷ "UN: when activism stands in the way of good", *The New Times*, 4 février 2014; voir également "Does UN's Maina Kiai want to turn Kigali into Kiev?", *The New Times*, 29 janvier 2014.

périodique universel, une procédure du Conseil des droits de l'homme visant à évaluer la situation des droits humains dans les pays membres. Le porte-parole de la police déclare que cette action avait été menée sur instruction du RGB.⁹⁸ Cet épisode donne une forte impression de déjà-vu, puisque c'est de la même façon –infiltration, remplacement d'une direction indépendante par une direction proche du pouvoir– que d'autres acteurs politiques et de la société civile ont été neutralisés. Le fait que le quotidien du régime approuve immédiatement le changement de leadership de la Liprodhor ne fait que confirmer cette impression.⁹⁹

La presse continue de subir le sort que connaît la société civile de façon plus générale. Deux indices de la liberté de la presse arrivent à un classement quasi identique : dans la liste de Freedom House, le Rwanda est le 24^{ème} pays le plus mauvais du monde et le 7^{ème} de l'Afrique¹⁰⁰ ; dans celle de Reporters sans frontières, il occupe la 20^{ème} place au bas de l'échelle au niveau mondial et la 6^{ème} place en Afrique.¹⁰¹ Encore en avril 2014, RSF dénonce « un vent d'intimidation sur les médias », après qu'un journaliste a été arrêté, tandis que deux autres ont fui le pays et qu'un site internet d'information a été piraté. Le 17 avril, le journaliste du site *Umusingi* Stanley Gatera est arrêté pour tentative d'extorsion. D'après les informations recueillies par RSF, il est dans un café lorsqu'une personne lui glisse une enveloppe dans la poche, sur quoi des policiers l'arrêtent et l'amènent au commissariat. Lorsque la police le raccompagne chez lui après six heures d'interrogatoire, un officier l'informe qu'il existe un plan pour les assassiner, lui et sa famille. Pris de panique, le lendemain Gatera fuit le pays. D'après Gatera, les menaces pourraient être liées à une interview qu'il a accordée en mars à Al Jazeera, et dans laquelle il abordait la difficulté pour les journalistes de travailler au Rwanda. Après avoir publié des articles critiques dans le journal *Isimbi* en janvier et mars, un autre journaliste rapporte que deux hommes, engagés pour le filer depuis plusieurs mois, l'avertissent qu'il risque d'être assassiné en raison de ses articles. Eric Udahemuka fuit alors le pays avec sa famille.¹⁰² Tout cela n'empêche pas qu'un « sondage » effectué par le RGB en 2013 montre qu'aux yeux de la population, la liberté de la presse est à son plus haut niveau : d'après 89,5 %

⁹⁸ Ce récit est basé sur plusieurs sources : OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME, *Appel urgent*, 30 juillet 2013 ; IFEX, "Au Rwanda, le dernier groupe des droits de l'homme efficace est évincé", 14 août 2013 ; HUMAN RIGHTS WATCH, "Rwanda: Takeover of Rights Group. Stop Interference With Independent Organizations", Nairobi, 15 août 2013 ; AMNESTY INTERNATIONAL, "Rwanda: Official interference in affairs of human rights NGO places independent human rights work in peril", 16 août 2013.

⁹⁹ "Rights NGO dissolves top leadership", *The New Times*, 22 juillet 2013.

¹⁰⁰ FREEDOM HOUSE, *Freedom of the Press 2014*.

¹⁰¹ REPORTERS SANS FRONTIÈRES, *Classement mondial de la liberté de la presse 2014*.

¹⁰² "RSF dénonce 'un vent d'intimidation sur les médias' au Rwanda", Kigali, ARI, 28 avril 2014.

des enquêtes, les libertés d'expression et des médias sont assurées.¹⁰³

Le 13 septembre 2013, des étudiants des instituts supérieurs et des universités adressent une lettre au Premier ministre, dans laquelle ils affirment que le système d'enseignement laisse peu de chances aux enfants des familles démunies au profit de ceux qui ont des moyens financiers. Trois jours plus tard, des chauffeurs de taxi utilisent le même moyen et envoient une pétition au Premier ministre pour protester contre une mesure municipale destinée à les chasser du centre-ville. Le jour même, une quarantaine d'étudiants et de chauffeurs de taxi sont arrêtés. Si la plupart sont libérés le lendemain, ceux considérés comme les meneurs restent détenus et auraient été malmenés. D'après un étudiant remis en liberté, des officiers auraient dit : « Espèces de stupides, nous avons conquis ce pays par les armes, croyez-vous pouvoir le reconquérir par des paroles ? ». Invités par la commission des affaires économiques du sénat, des représentants des chauffeurs sont arrêtés à l'issue de leur audition.¹⁰⁴ Ces intimidations ne semblent pas museler les contestataires. Le 24 février 2014, une « Rwanda Youth For Leadership and Change Initiative » (RY4LCI) fait le suivi dans une lettre ouverte adressée au président Kagame. Les signataires affirment qu'après la lettre de septembre au Premier ministre, ils ont été soumis à de nombreuses menaces physiques ou ont été enlevés de leurs maisons puis ont disparus, tandis que d'autres ont dû fuir le pays ou ont été envoyés dans des camps militaires. Les demandes sont fortes : à part la libération de ceux toujours détenus, ils exigent que Kagame « réprimande les autorités coupables d'avoir gravement battu, emprisonné illégalement et torturé ceux parmi nous qui n'avons qu'exercé nos libertés d'opinion et d'expression consacrées par la constitution ». ¹⁰⁵ Alors que ces revendications formulées ouvertement sont du jamais-vu au Rwanda de Kagame, l'avenir dira comment le régime affrontera ce nouveau genre de défi.

5. LA DÉBÂCLE DU M23

Nous avons vu l'année dernière l'implication du Rwanda aux côtés du M23, nouveau mouvement rebelle congolais issu du CNDP, et les conséquences de cet appui pour les rapports entre Kigali et ses principaux bailleurs.¹⁰⁶ Malgré

¹⁰³ "Rwandans consider their media free – survey", *The New Times*, 14 juillet 2013.

¹⁰⁴ Voir sur ces incidents "Rwanda: Prisons so overcrowded that detainees are handcuffed on windows", *The Rising Continent*, 19 septembre 2013 ; CLIIR, "Rwanda : La dictature tremble et torture des jeunes pétitionnaires étudiants et conducteurs de taxi", Bruxelles, 21 septembre 2013.

¹⁰⁵ "Open Letter addressed to President Paul Kagame demanding immediate release of Jean Baptiste Icyitonderwa and stop terrorist acts against leaders of Rwandan students", Kigali, 24 février 2014

¹⁰⁶ Voir REYNTJENS, F., "Chronique politique du Rwanda, 2012-2013", *op. cit.*, pp. 303-306 ; VIRCOULON, T., "Le M23 : menace locale, problème régional et dilemme international", in REYNTJENS, F., VANDEGINSTE, S., VERPOORTEN, M. (dir.), *L'Afrique des grands lacs*.

les (menaces de) sanctions, le Rwanda n'en démord pas tout en niant cette implication, mais personne ne croit ses démentis. Un rapport intérimaire du groupe d'experts de l'ONU¹⁰⁷ montre que les recrutements d'anciens des FRD et des FDLR continuent pour l'aile Makenga du M23 en 2013, que des munitions, de la nourriture et d'autres fournitures transitent toujours du Rwanda vers le M23 et que l'entraînement d'éléments du M23 par les FRD n'ont pas cessé, mais que ces appuis ont diminué à la suite du démantèlement du réseau de Ntaganda.¹⁰⁸ Human Rights Watch publie des constats similaires, et s'inquiète en outre du recrutement forcé de civils et de viols par le M23.¹⁰⁹ Malgré les démentis rwandais, le Département d'État américain appelle le Rwanda « à immédiatement cesser tout appui au M23 et à retirer ses militaires du Congo ».¹¹⁰

La brigade internationale (*Force Intervention Brigade* – FIB), autorisée par le Conseil de Sécurité en mars 2013, est mise en place par la SADC avec des troupes fournies par l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Malawi, sous commandement tanzanien. Forte d'environ 3000 éléments d'élite munis d'un solide mandat, elle est déployée à partir de fin mai. Même si le Rwanda a voté en faveur de la résolution, il est en réalité opposé au déploiement de la FIB, qu'il voit, à juste titre, comme une menace pour le M23. Déjà en juillet, il accuse le commandement tanzanien d'être en contact avec les FDLR : « Le gouvernement rwandais détient des informations crédibles, fiables et détaillées sur le fait que des formes de collaboration tactique et stratégique furent discutées avec les FDLR ». ¹¹¹ Par l'appui de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud, le déploiement de la FIB internationalise clairement le conflit.

Les tensions montent fin août 2013. L'ONU accuse le Rwanda d'infiltrer des troupes en RDC et affirme que des tirs effectués au Rwanda à partir du territoire congolais proviendraient du M23, alors que Kigali avait accusé

Annuaire 2012-2013, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 269-285.

¹⁰⁷ UNITED NATIONS, SECURITY COUNCIL, *Letter dated 19 July 2013 from the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council*, S/2013/433, 19 juillet 2013.

¹⁰⁸ On se rappellera que Ntaganda s'est rendu à la Cour pénale internationale en mars 2013.

¹⁰⁹ HUMAN RIGHTS WATCH, *DR Congo: M23 Rebels Kill, Rape Civilians. New Evidence of Rwandan Support for M23*, Goma, 23 juillet 2013.

¹¹⁰ "U.S. Says Rwanda Aids Congo Rebels", Washington, Reuters, 23 juillet 2013. En août, les États-Unis « réitérent [leur] appel au Rwanda de cesser toute forme d'appui au M23 et de respecter l'intégrité territoriale de la RDC » (U.S. DEPARTMENT OF STATE, "Statement on Situation in Eastern Congo", 25 août 2013).

¹¹¹ UNITED NATIONS, SECURITY COUNCIL, "Letter dated 9 July 2013 from the Permanent Representative of Rwanda to the United Nations addressed to the President of the Security Council", S/2013/402, 10 juillet 2013. Le 19 juillet, le secrétaire général demande au Rwanda de montrer les preuves de ces allégations ("U.N. asks Rwanda for proof of links between peacekeepers, Hutu rebels", United Nations, Reuters, 19 juillet 2013), mais ces preuves ne sont jamais venues.

les FARDC et menacé d'intervenir au Congo. À l'issue d'un sommet tenu à Windhoek le 14 septembre, la SADC se dit inquiète du déploiement rwandais à la frontière avec le Congo et « exprime l'espoir que le Rwanda n'envisage pas une attaque ».¹¹² Appuyées par la FIB et renforcées par une nette amélioration de leurs capacités tactiques et logistiques, ainsi que par un nouveau commandement régional, les FARDC engagent le combat contre le M23 qui subit de plus en plus de revers. Le 25 octobre, l'armée congolaise entame une grande offensive qui pousse le M23 vers la frontière avec le Rwanda d'où il est appuyé par des chars des FRD. Le sort du M23 sera scellé lorsque, le 1^{er} novembre, les ministres américain et britannique des Affaires étrangères appellent séparément Kagame pour l'intimer de rester hors du conflit.¹¹³ Le 3 novembre, le président du M23 reconnaît la défaite et ordonne de cesser les hostilités.¹¹⁴

La défaite du M23 est le fruit de changements considérables de la géopolitique régionale. D'abord, l'implication de l'Afrique australe par le biais de la SADC a été considérable. L'Afrique du Sud et la Tanzanie ont pesé de tout leur poids, politiquement et militairement, sur la situation en RDC, et ce au détriment du Rwanda et de l'Ouganda. En deuxième lieu, la pression exercée et les menaces proférées par deux anciens alliés cruciaux du Rwanda, les États-Unis et le Royaume-Uni, ont changé la donne. Excédés par la façon dont Kigali contrecarrait leur désir de stabilisation de la RDC et irrités par ses mensonges, ces anciens appuis ont obligé le Rwanda à abandonner une stratégie qu'il considérait pourtant comme capitale et pour laquelle il avait pris des risques considérables, jusqu'au point où il a trop présumé de lui-même. La facilité avec laquelle le M23 a en fin de compte été défait montre bien qu'il s'agissait d'une coquille vide, sans beaucoup de substance sans l'appui du Rwanda. Troisièmement, alors que la FIB a joué un rôle important, les FARDC ont montré qu'avec un commandement, une logistique et une motivation (notamment par le versement correct des soldes) adéquats, elles sont capables de jouer le rôle qu'on peut attendre d'une armée nationale, ce qui pourrait même, au-delà de l'épisode M23, contribuer à la reconstruction étatique.

Pour le Rwanda, l'issue est catastrophique. Avec la défaite du M23 il perd

¹¹² Le rapport final du groupe d'experts de l'ONU constate que le M23 reçoit une aide active rwandaise jusqu'aux combats ultimes fin octobre (United Nations, Security Council, *Letter dated 22 January 2014 from the Coordinator of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council*, S/2014/42, 23 janvier 2014).

¹¹³ "DR Congo: M23 rebels close to defeat after US and Britain urge Rwanda to stay off", *Daily Telegraph*, 31 octobre 2013 ; "How M23 was rolled back", *African Defence Review*, 30 octobre 2013.

¹¹⁴ "Ordre de Cessation Immédiate des Hostilités", Kampala, 3 novembre 2013, signé Bertrand Bisimwa.

son dernier pied en RDC, le privant ainsi d'une présence politique, militaire et économique¹¹⁵ dans une partie du Congo qu'il considérait comme une aire d'influence « naturelle ». Il s'est, probablement durablement, aliéné la sympathie de puissants alliés internationaux.¹¹⁶ Tant politiquement qu'économiquement, cette sympathie était cruciale pour un petit pays intrinsèquement pauvre. Au niveau régional il s'est considérablement isolé : ses rapports avec la RDC sont exécrables depuis de nombreuses années, et la détérioration des relations avec la Tanzanie et l'Afrique du Sud est patente, en particulier depuis 2013. Il n'y a pas que la participation de ces deux derniers pays à la FIB qui explique cela. Après que le président tanzanien Jikaya Kikwete a suggéré en marge d'un sommet de l'UA en mai 2013 que le Rwanda devrait engager un dialogue avec les FDLR, les échanges verbaux entre les deux pays sont devenus très hostiles, au point de mettre en danger le bon fonctionnement et peut-être la survie même de la Communauté est-africaine. L'impact des attentats contre des opposants rwandais en Afrique du Sud sur les relations bilatérales a déjà été évoqué plus haut.

6. CONCLUSIONS

Plusieurs points forts caractérisent l'année en revue. On observe d'abord la poursuite de la dé-ethnisation des lignes de partage, mais celle-ci ne s'opère pas de la façon voulue par le régime. Aujourd'hui, des Tutsi bien plus que les Hutu sont les victimes de persécution allant jusqu'aux « disparitions », détentions et même mises à mort. En effet, le régime craint davantage les opposants tutsi que ceux hutu. L'assassinat de Karegeya en Afrique du Sud et d'autres opposants en Ouganda de même que les procès contre Mutabazi et Kizito Mihigo illustrent cette évolution, qui pourrait être positive en ce sens qu'elle formule les clivages en termes politiques plutôt qu'ethniques.

Ensuite, et lié à la question précédente, le fait que Kagame semble être de plus en plus contesté au sein même de sa base de pouvoir, l'armée et le cercle central du FPR, constitue pour lui une menace bien plus grave que les FDLR au Congo ou une Diaspora politiquement divisée qui n'a que l'internet pour

¹¹⁵ Nous avons signalé plus haut l'impact sur sa croissance économique. Cela ne signifie toutefois pas que la « fuite » des matières premières congolaises vers le Rwanda soit terminée. En mai 2014 encore, un rapport de la MONUSCO exprime des doutes sur la traçabilité des flux et exprime le soupçon que « des minerais congolais continuent d'alimenter la production nationale rwandaise » (MONUSCO, *Rwanda and state controlled mining*, Kinshasa, 19 mai 2014).

¹¹⁶ Signalons en passant que les rapports avec la France, historiquement mauvais mais qui semblaient en cours d'amélioration, sont à nouveau compromis lorsque le président Kagame, dans une interview publiée le 6 avril 2014 dans *Jeune Afrique*, dénonce « le rôle direct de la Belgique et de la France dans la préparation politique du génocide et la participation de cette dernière à son exécution même ». La France annule sa présence aux cérémonies marquant le 20ème anniversaire du génocide.

le critiquer. Le fait que ceux qui ont été récemment poursuivis à l'intérieur, comme Mutabazi et Kizito Mihigo, soient accusés de connivence avec le RNC par exemple montre bien que les menaces se trouvent également à l'intérieur (ou, du moins, sont perçues ou présentées de cette façon) en lien avec des forces extérieures, rendant ainsi plus concrète la perspective d'une révolution de palais.

Enfin, le prix que paie le régime rwandais pour son comportement à l'intérieur du pays et au-delà de ses frontières augmente rapidement. Alors que les reproches que ses partenaires internationaux lui faisaient jusque récemment concernaient surtout la déstabilisation du Congo, l'instauration d'une dictature et les violations des droits humains à l'intérieur et le traitement d'opposants à l'étranger ont généré de plus en plus de critiques, y compris par ses appuis les plus solides du passé. Vingt ans après, le « crédit génocide » s'est estompé et l'« argument moral » exploité par le FPR semble toucher à sa fin. Si cette tendance s'approfondissait, le « modèle rwandais » tant exalté et appuyé par la communauté des bailleurs pourrait être menacé. Cela dit, pour les bailleurs la question de l'alternative à Kagame reste posée et il ne sera pas facile d'y faire face. En effet, cette question met en cause, une fois de plus, la stabilité du Rwanda et de toute la région, et les partenaires redoutent avant tout l'incertitude.

Anvers, mai 2014

